

MATIGNON – LA VILLE REHEN (143Q) – CONSTRUCTION D'UN FOYER DE VIE, DE 12 LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET DE 12 LOGEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPEES – BAIL A CONSTRUCTION

DELIBERATION BCA 2025 M06 82
Bureau du Conseil d'Administration du 3 juin 2025

Membres délibérants présents :

Mme Martine HUBERT, Mme Nadège LANGLAIS, Mme Chantal NACIRI, Mme Gaëlle ROUTIER, M.
Jean-Claude DAUPHIN, M. Paul LE BIHAN

Membre excusé sans pouvoir :

Mme Sylvie GUIGNARD

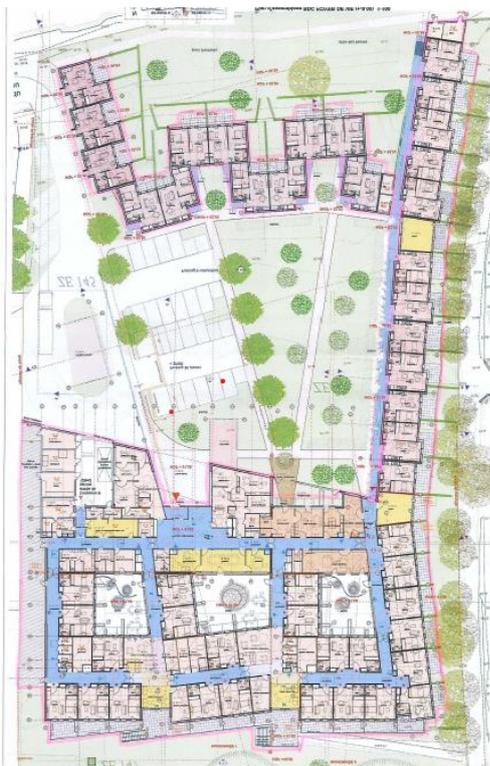
Assistaient à la séance :

Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale

Vu les articles L251-1 à L251-9 et R.251-1 à R251-3 du Code de la construction et de l'habitation
Vu les délibérations CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 et CA n°2022 M03 32 du CA du
31/03/2022 relatives aux délégations de compétences accordées au BCA,
Vu les Décisions d'Agrément de DINAN AGGLOMERATION n°20231219066, n°20231219082
19/12/2023 et n°20240116063 du 19/01/2024,

CONTEXTE

Dans le cadre des programmations PLUS & PLAI de 2023 et 2024, l'Association QUATRE VAULX-LES
MOUETTES, a décidé de confier à TERRES D'ARMOR HABITAT la construction d'un foyer de vie, de
12 logements pour personnes âgées et de 12 logements pour personnes handicapées, sur les parcelles
cadastrées Section ZE n°178, n°180, n°182 et n°184, d'une contenance totale de 6 002 m².



PROBLEMATIQUE

Cette mise à disposition se fera sous forme de bail à construction suivant un loyer annuel d'un euro et d'une durée de 55 ans, en vertu des décisions du Conseil d'Administration de l'Association en date des 26 octobre et 23 novembre 2021.

Il est précisé que pour le calcul de la Contribution de Sécurité Immobilière, versée au service de la publicité foncière, chargé des formalités de l'enregistrement et de publication de l'acte, le loyer annuel des biens loués a été estimé à l'euro symbolique.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'accepter le principe de ce bail à construction avec l'Association QUATRE VAULX-LES MOUETTES, pour la construction de d'un foyer de vie, de 12 logements pour personnes âgées et de 12 logements pour personnes handicapées, sur les parcelles cadastrées Section ZE n°178, n°180, n°182 et n°184, d'une contenance totale de 6 002 m², à l'euro symbolique et pour une durée de 55 ans,
- D'autoriser Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer le bail à construction, établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- D'autoriser Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier le bail à construction, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Le Bureau du Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Accepte le principe de ce bail à construction avec l'Association QUATRE VAULX-LES MOUETTES, pour la construction de d'un foyer de vie, de 12 logements pour personnes âgées et de 12 logements pour personnes handicapées, sur les parcelles cadastrées Section ZE n°178, n°180, n°182 et n°184, d'une contenance totale de 6 002 m², à l'euro symbolique et pour une durée de 55 ans,
- Autorise Monsieur le Directeur Général de Terres d'Armor Habitat à signer le bail à construction, établi en la forme administrative et tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Autorise Madame la Présidente de Terres d'Armor Habitat à recevoir et authentifier le bail à construction, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Voté à l'unanimité

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

